



Bordure forestière d'Amay et Engis¹

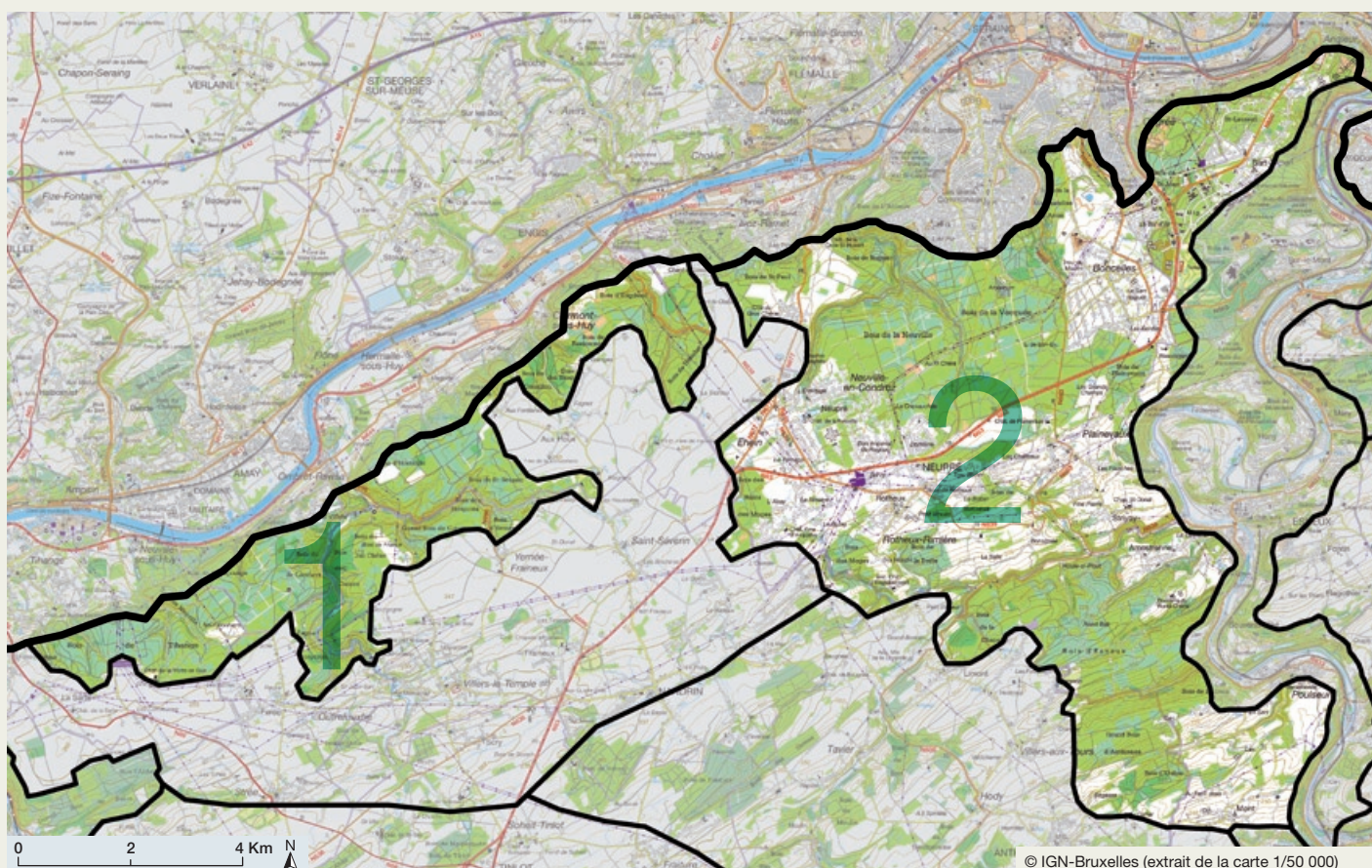
Bordure forestière périurbaine de Neupré²



	1	2
Superficie totale de l'aire (ha)^A	2 167	7 303
Superficie agricole (ha)	181	2 049
Terres arables (%)	11	22
Prairies (%)	89	78
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	1 848	3 279
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	36	1 070
Nombre d'habitants^B	214	22 222

^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)

Ces deux aires sont situées dans la bordure nord de l'ensemble paysager, entre la Meuse au nord, les plateaux centraux au sud et l'Ourthe à l'est. La prédominance de la forêt en est le trait majeur. L'habitat, peu présent dans la Bordure forestière d'Amay et Engis occupe une place importante dans l'autre aire, où se ressent très fortement la périurbanisation de l'agglomération liégeoise.



Appartenant à la bordure nord de l'ensemble paysager comme la Bordure du Samson (pages 180-187), ces deux aires s'en distinguent par une couverture forestière plus importante. Elles marquent la transition entre les ondulations de la partie centrale de l'ensemble et les versants escarpés de l'ensemble mosan et de la vallée de l'Ourthe.

La **TOPOGRAPHIE** est complexe. La Bordure d'Amay et Engis constitue le versant boisé de la Meuse, disséqué par ses petits affluents directs comme le Fond d'Oxhe. La Bordure de Neupré est un plateau forestier qui culmine à 270 mètres au niveau du tige d'Anthisnes. Une seconde ligne de crête se marque à 260 mètres au niveau de l'interfluve entre la Meuse et la Basse Ourthe, soulignée par la route du Condroz (N63). Le vaste plateau autour de cette crête est incisé par les petits cours d'eau descendant rapidement vers la Meuse ou vers l'Ourthe.

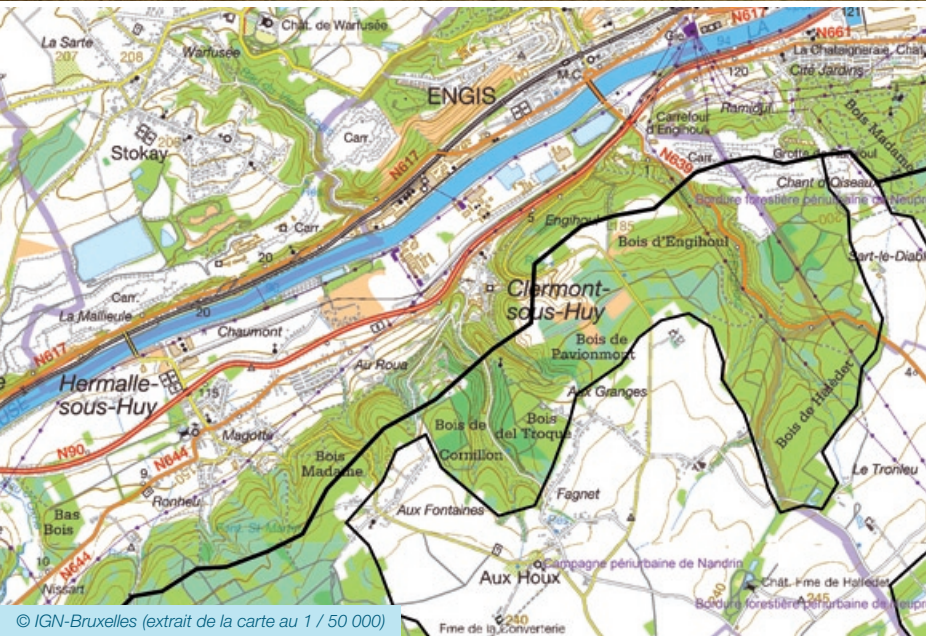
L'**OCCUPATION DU SOL** est dominée par la **FORET**. L'ampleur des défrichements tardifs y fut moindre que dans la Bordure du Samson. Ces boisements constituent aujourd'hui des endroits appréciés par les promeneurs et aménagés pour leur usage. Certains toponymes témoignent néanmoins des défrichements, comme le Sart-Tilman. La superficie agricole est surtout occupée par des **PÂTURAGES**, là où le relief est moins accidenté (replats et fonds de vallée). Le sous-sol est principalement constitué de roches schisto-gréseuses (Condroz ardennais) comme sur le Plateau de la Marlagne et dans la Bordure du Samson. La partie sud de l'aire de Neupré (Bois d'Esneux) se trouve sur une large zone de grès famenniens. Les sols et les pentes des aires ne se prêtent donc pas à une agriculture de labours.

C'est la **COMPOSANTE BÂTIE** qui permet de différencier fortement les deux aires. La Bordure d'Amay et Engis ne compte que de très petits noyaux d'habitat (par exemple, les Neuf Bonniers à Tihange ou le Fond d'Oxhe à Ombret). Par contre, la Bordure de Neupré présente des

noyaux d'habitat plus importants (Neuville en Condroz, Bonnelles, Rotheux...). Ces noyaux villageois se sont étendus et densifiés dès les premiers mouvements d'urbanisation de la couronne liégeoise. Les espaces laissés libres par une structure villageoise originelle assez lâche étaient favorables à une densification de l'habitat. Le cadre boisé de l'aire et la proximité de la vallée industrielle mosane ont aussi joué un rôle attractif dans cette vague d'urbanisation. Les premiers lotissements furent construits dès les années 1950, d'abord au détriment de la forêt puis des espaces agricoles. Des traces de cette activité passée sont toujours présentes, notamment sous la forme de fermettes reconverties en habitations dès les années 1950 – 1960. La périurbanisation ne se limite pas à l'habitat. A la fin des années 1960, l'Université de Liège décide de se délocaliser au Sart-Tilman, construisant un campus et un parc scientifique dans l'aire forestière. La diffusion de l'urbanisation progresse encore aujourd'hui le long de la route du Condroz. Des zones commerciales existent à Bonnelles et à Neupré. Celle de Neupré, consacrée à l'ameublement dans les années 1970, accueille désormais aussi des commerces d'équipement de la personne, suivant en cela la demande locale.

La Bordure de Neupré est très bien desservie par les **INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**. La route du Condroz (N63), qui relie Marche-en-Famenne à Liège, est la route principale de l'aire. Son gabarit à quatre voies lui confère un aspect et une véritable fonction d'autoroute. Les petites routes qui y sont directement connectées engendrent une diffusion de l'urbanisation. Par contre, la Bordure d'Amay et Engis ne compte aucune infrastructure routière importante, en lien avec le petit nombre de noyaux d'habitat. Seules quelques routes relient le plateau à la vallée mosane. La liaison Tihange – Strée (E42 – N63), en construction, traversera l'aire. Cela ne devrait cependant pas engendrer une urbanisation massive en raison de l'absence de zones urbanisables.

Traits communs



Le paysage des deux aires forestières s'appréhende également depuis l'extérieur de celles-ci. Cette vue est prise depuis le versant de rive gauche de la Meuse. On distingue la couverture forestière de l'aire en arrière-plan. La limite entre l'aire et l'ensemble mosan se marque au niveau de la rupture de pente.



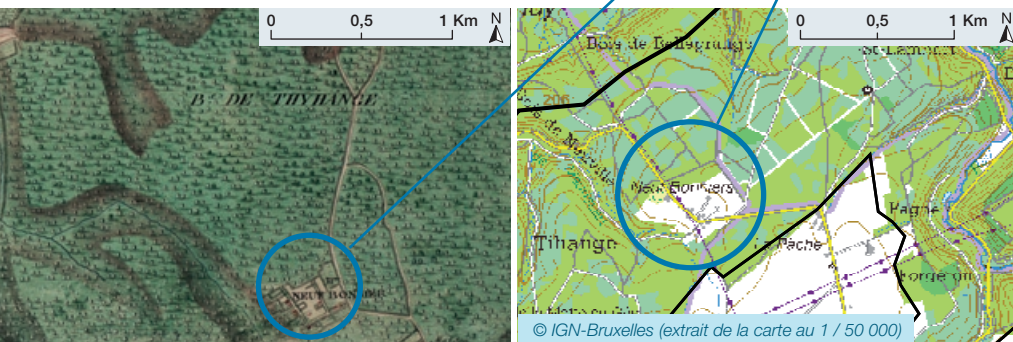
Cette couverture forestière est le trait dominant des deux aires, donnant des paysages intérieurs confinés. Le bois de la Vecquée à Seraing en est le témoignage (photo de gauche). Des itinéraires balisés permettent d'y découvrir ses ambiances forestières, situées à quelques kilomètres à peine de la vallée industrielle de la Meuse en amont de Liège. Les petits cours d'eau qui parcourent les deux aires incisent le relief, comme ici le ruisseau de Falogne près d'Hermalle-sous-Huy (photo de droite).



Bordure forestière d'Amay et Engis



A proximité d'Ombret, la plaine alluviale du Fond d'Oxhe s'élargit, à la faveur d'une petite dépression schisteuse. C'est l'un des rares endroits de l'aire où l'on trouve des prairies et un peu d'habitat. Dès que les pentes des versants s'accroissent la forêt domine.



Le hameau des Neuf Bonniers (Neuville-sous-Huy) est un hameau-clairière issu d'un défrichement antérieur à l'époque de la carte de Ferraris, même si les bâtiments actuels ne peuvent plus en témoigner. La superficie agricole est uniquement constituée de prairies, ce qui n'était pas le cas à l'époque de Ferraris.

Source : carte de Ferraris, Huy 153 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.



Bien que peu peuplée, l'aire connaît certaines modifications paysagères, marquées ici par la présence d'habitations récentes (l'une peu visible entre les deux routes, l'autre sur la droite) et la fermeture d'ouvertures visuelles par la végétation arbustive.



Bordure forestière périurbaine de Neupré



L'aire compte de nombreux lotissements de haut standing. Dans ce cas-ci, il s'agit d'un lotissement sous bois, assez fréquent pour cette catégorie de logements. La densité du bâti est également très lâche (Neupré).



A Rotheux, les villas de style propre à différentes décennies illustrent la dynamique de périurbanisation ancienne de l'aire mais toujours en cours aujourd'hui.



L'Université de Liège s'est progressivement délocalisée au Sart Tilman dès la fin des années 1960. Le caractère boisé de l'aire a néanmoins pu être conservé (photo de gauche, campus du Sart Tilman). Les bois sont restés accessibles au public par l'aménagement de chemins. A côté du campus, un parc scientifique a été créé (photo de droite). Le campus et le parc sont accessibles en bus, mais la voiture reste un moyen de transport largement utilisé.



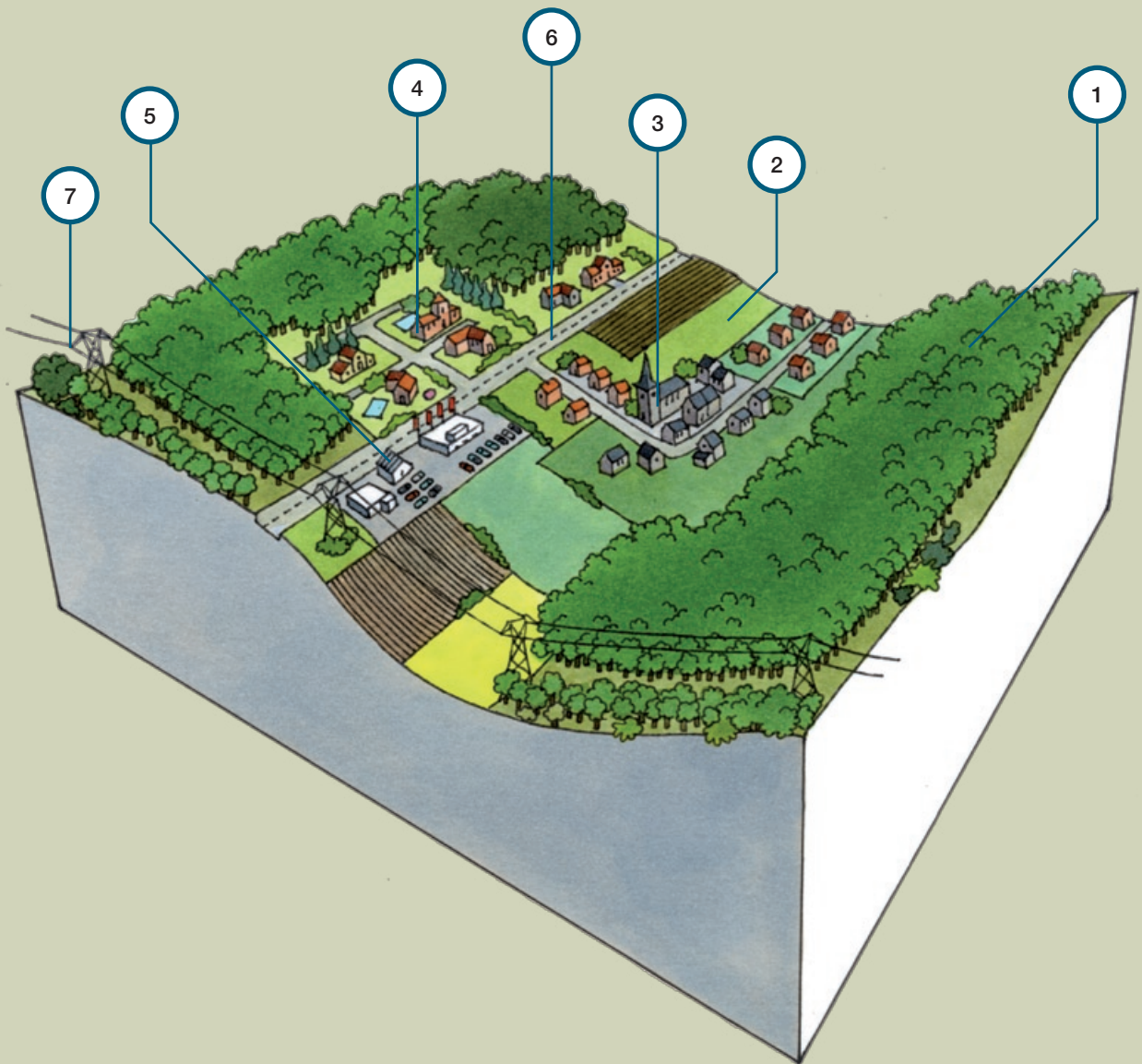
Quand on s'éloigne des grands axes, l'aire offre des paysages à la physionomie plus condrusienne : majoritairement des pâturages mais aussi quelques labours et du maïs fourrager, avec les boisements fermant les horizons. La périurbanisation n'est cependant jamais bien loin, comme on peut l'observer sur la photo de gauche.



La route du Condroz (N63) est le principal vecteur de la périurbanisation liégeoise dans cette aire. Cette séquence de Liège vers Marche-en-Famenne montre successivement la route à hauteur de la zone commerciale de Bonnelles (1), au carrefour de Plainevaux (2), entre ce village et Neuville-en-Condroz (3) et enfin au niveau de la zone commerciale de Neupré (4). A Bonnelles et Neupré, l'urbanisation résidentielle a été suivie par un développement commercial bien visible sur les deux photos. Sur la troisième photo, la végétation dissimule de luxueuses villas.

Bordure Nord

1. Couverture forestière étendue.
2. Agriculture, peu présente, dominée par les pâturages.
3. Noyau villageois le long d'un axe secondaire, densifié et étendu sous l'effet de la pression urbaine.
4. Lotissement haut standing inséré dans la couverture forestière.
5. Commerces de grandes surfaces, consommateurs d'espace et recherchant une bonne accessibilité routière.
6. Axe routier majeur catalyseur de l'urbanisation.
7. Lignes électriques à fort impact visuel.



Enjeux

- La proximité de Liège, une densité du bâti initialement faible et la bonne accessibilité par la route du Condroz ont engendré une forte dynamique périurbaine dans l'aire de Neupré dès les années 1950. Le paysage est déstructuré et peu de modifications importantes sont encore envisageables dans les zones bâties (Bonnelles, Neupré).

Objectifs paysagers

1. Mener des actions ponctuelles de recomposition du paysage dans les zones urbanisées.

AMÉNAGEMENT

Pistes d'action

- Atténuer l'effet « boîtes à chaussures » de certaines implantations commerciales par un aménagement de la N63, particulièrement à Bonnelles et Neuville-en-Condroz (plantations, homogénéisation des équipements publics).
- Maîtriser l'urbanisation en préservant le caractère rural ou forestier des zones non encore urbanisées.